

LES PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES

Elles sont inscrites dans le règlement écrit et graphique.
Elles s'ajoutent aux règles des zones U, AU, A ou N.

LES OBJECTIFS DES PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES :



| **PERMETTRE LA MISE EN ŒUVRE DE PROJETS D'INTÉRÊT COLLECTIF** |

En identifiant les parcelles concernées par un emplacement réservé pour veiller à ce que leur utilisation soit compatible avec leur destination future.



- ▶ près de **160 emplacements réservés** dont 50% pour les déplacements doux.

- ▶ **Des servitudes de mixité sociale** afin d'encourager la construction de logements abordables.

7 à 9%
de la production totale de logement doit correspondre à du logement social sur le territoire

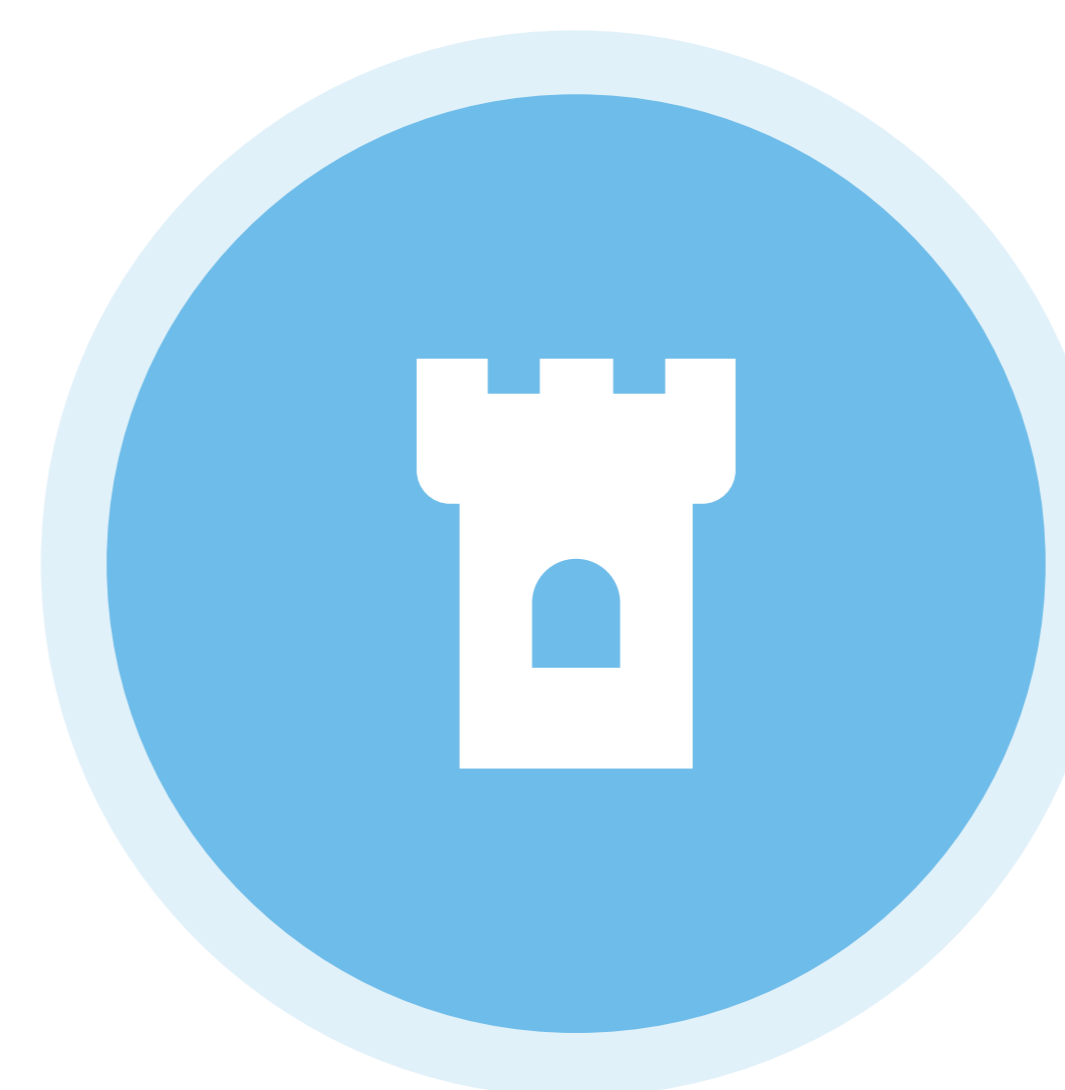
- ▶ **4 communes** Torigny-les-Villes, Tessy-Bocage, Marigny-le-Lozon et Saint-Lô ayant mobilisé le linéaire commercial à protéger.



| **PERMETTRE LE CHANGEMENT DE DESTINATION DE CERTAINS BÂTIS** |

Notamment des bâtis situés en zones A ou N. Le changement de destination est soumis à un avis conforme de la commission compétente. (Exemple : bâtiment agricole transformé en habitation).

- ▶ **+ de 1000 changements de destination** identifiés par des communes.



| **PROTÉGER LE PATRIMOINE BÂTI, MARQUEUR DU TERRITOIRE** |

En préservant des bâtiments ou éléments présentant un intérêt architectural et patrimonial grâce à une mesure de protection.

- ▶ **Près de 500 éléments patrimoniaux** identifiés par les communes.



| **PROTÉGER LES ESPACES NATURELS** |

Il s'agit de préserver les continuités écologiques et le paysage en identifiant des secteurs à enjeux: bocage, zones humides, milieux riches en biodiversité (ex : site Natura 2000)

- ▶ **+ de 820 éléments naturels** à protéger identifiés par les communes.
- ▶ **Près de 70 Espaces Boisés Classés (EBC)**
- ▶ **+ de 10800 km de haies**



| **ASSURER LA CONTINUITÉ DES DÉPLACEMENTS PIÉTONS ET CYCLISTES** |

Il s'agit de repérer sur le document graphique les réseaux de déplacement (chemin...) afin de les préserver et d'autoriser les utilisations du sol compatible avec les réseaux de déplacement.



- ▶ **+ de 230 chemins identifiés** en plus du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) de la Manche et du schéma cyclable de l'Agglo.